

**DECISION N°84-2024 –  
SIGNATURE DU PACTE « BOIS-BIOSOURCÉS » PROPOSÉ PAR FIBOIS 42**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

**Vu** la loi n°2015-992 en date du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son titre II, article 14 : « L'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. Elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments. »,

**Vu** la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) dans sa version du 20 Janvier 2020,

**Vu** la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs du Conseil Communautaire à Monsieur le Président,

**Vu** la délibération n°2024.012.07.02 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 7 février 2024 approuvant définitivement le plan climat air énergie territorial et notamment son programme d'actions dont l'enjeu n°10, action n°5 intitulée « Encourager et favoriser l'emploi de matériaux biosourcés, et notamment celui du bois dans les projets de construction et de rénovation. »,

**Vu** le compte rendu du bureau communautaire du 20 mars 2024,

**Vu** la proposition de pacte d'engagement joint en annexe,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

De valider l'engagement de la CCFE à maximiser l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans ses projets de construction pour la période 2024-2029, engagement concrétisé par la signature du pacte « bois-biosourcés » porté par l'association FiBois42 et dont l'acte d'engagement est annexé à la présente décision.

**ARTICLE 2**

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),  
Le 30/04/2024

**Le Président,**  
Pierre VERICEL

